



AFDC

Conseil d'administration 8 juillet 2020 à 11h

Distanciel via zoom

Membres présents : D. de Béchillon ; Ph. Blachère ; G. Bergougnous ; X. Bioy ; E. Cartier ; Th. Di Manno ; O. Dutheillet de Lamothe ; J.-L. Herin ; F. Hourquebie ; A.-M. Le Pourhiet ; A. Levade ; J.-P. Machelon ; B. Mathieu ; D. Maus ; X. Philippe ; D. Rousseau ; A. Viala.

Membres excusés : J. du Bois de Gaudusson ; G. Drago ; O. Gohin ; L. Jaume ; F. Mélin-Soucramanien ; M. Troper ; M. Verpeaux.

Le Conseil est ouvert à 11h05 par la présidente Anne Levade.

1. Prorogation du mandat des membres du Bureau et du Conseil d'administration

Le report du congrès de l'AFDC, qui devait se tenir à Toulon en juin 2020, pour des raisons liées à la situation sanitaire (cf. mail envoyé aux membres de l'Association le 15 avril 2020), conduit à envisager la prorogation des mandats des membres du Bureau et du CA. La présidente rappelle que les statuts de l'Association et le règlement électoral prévoient que la moitié des membres du CA est renouvelée à l'occasion du congrès. S'ensuit l'élection du président et des membres du Bureau. Le mandat des membres du CA est de 6 ans ; celui des membres du Bureau est de 3 ans. Une situation similaire de décalage entre les mandats et la tenue du congrès est intervenue en 2007 quand il avait été décidé de faire coïncider le congrès avec l'anniversaire des cinquante ans de la constitution en 2008.

A. Levade présente les deux solutions envisagées :

- proroger la durée des mandats compte tenu des circonstances exceptionnelles ; la priorité est donc de faire coïncider la durée des mandats avec les dates des congrès qui devrait désormais se tenir à Toulon du 10 au 12 juin 2021 ;
- considérer que la durée statutaire doit l'emporter ; auquel cas il convient d'organiser des élections hors congrès.

Elle indique sa préférence pour la première solution, qui concernerait donc le collège A du CA qui devait être renouvelé en juin 2020, ainsi que l'équipe du Bureau. La discussion s'ouvre. B. Mathieu rappelle que la réforme des statuts a été faite pour aligner le congrès et le renouvellement d'un collège du CA. La priorité est donc de maintenir la liaison entre les deux, en optant pour la prorogation. A.-M. Le Pourhiet indique les circonstances exceptionnelles doivent conduire à prendre cette mesure exceptionnelle de prorogation. D. Maus confirme que beaucoup d'associations ont adopté cette pratique de prorogation des mandats jusqu'à la tenue de leur prochain congrès statutaire. Il s'agit là d'une solution de bon sens, conforme à l'esprit des statuts.

La présidente soumet au vote la proposition de proroger d'un an l'ensemble des mandats (CA et Bureau). Il n'y a aucune opposition ni aucune abstention. La proposition est donc adoptée à l'unanimité des membres présents. A. Levade propose de faire ratifier cette position par la prochaine assemblée générale qui se tiendra en fin d'année ou en début d'année 2021.

2. Manifestations scientifiques de l'AFDC

a. Congrès de Toulon

Th. Di Manno fait un bilan sur l'organisation et souligne que l'AFDC a pris la bonne décision en reportant le congrès à juin 2021. Sur le plan financier, près de 11000 sont déjà engagés. Mais la somme n'est pas perdue, le prestataire ayant accepté le report intégral pour l'année prochaine. Th. Di Manno indique par ailleurs que la demande de subvention adressée à la Métropole n'a pas été accordée, celle-ci préférant soutenir les projets pluridisciplinaires portés par les composantes de l'université de Toulon. Une nouvelle demande sera faite pour 2021. La Région, quant à elle, n'a subventionné aucune manifestation considérant que 2020 était une année blanche.

Il est par ailleurs précisé que les propositions de communication déjà envoyées sont conservées ; un message a été envoyé en ce sens aux participants.

La présidente demande s'il convient d'ajouter aux thèmes déjà arrêtés un autre sur la constitution face à la crise sanitaire (soit sous forme de table ronde spécifique, soit en traitant de cette question au sein de chaque atelier). Plus généralement, A. Levade émet l'idée que les thématiques récurrentes soient bien sûr conservées pour chaque congrès, mais qu'à l'intérieur de chaque grille d'analyse proposée, il y ait une actualisation qui prenne en compte les évolutions récentes du droit. E. Cartier relève qu'une thématique sur le fonctionnement de la démocratie en période de Covid permettrait d'associer certains élus locaux ou parlementaires. D. Rousseau indique que si une table ronde était organisée autour des questions liées à la Covid, cela n'interdirait pas d'aborder ce thème dans les ateliers et, notamment, de traiter des ordonnances comme le suggère aussi O. Dutheillet de Lamothe. D. Maus évoque la dimension comparatiste sur la question. A. Levade se demande s'il est encore possible de réserver dans le programme une plage de deux heures pour cette table ronde spécifique. Th Di Manno indique que cela semble très compliqué maintenant que le programme est arrêté, sans risquer de prendre sur le temps des ateliers. F. Hourquebie propose alors que cette séance soit prévue le samedi, avec la réserve qu'il y a déjà la restitution des ateliers et la table ronde de la Jeune recherche. A. Levade reprend cette idée en proposant une table ronde de clôture le samedi de 11h à 13h et en envisageant, à ce moment-là, une restitution par écrit des ateliers. A.-M. Le Pourhiet souligne que cela risque néanmoins d'aboutir à un congrès trop chargé même si, comme le rappelle E. Cartier, une conférence avait organisée le samedi en fin de matinée, lors du congrès de Lille, juste avant le cocktail.

Au final, la proposition d'une table ronde supplémentaire est adoptée. Les modalités seront à définir.

b. Autres manifestations

La présidente rappelle qu'il n'y a pas de journées décentralisées en 2020 puisqu'il s'agit d'une année de congrès. Elle suggère de profiter de cette année blanche pour organiser un événement autour de la crise sanitaire sous forme de colloque ou journée thématique, en alternant présentiel et distanciel. F. Hourquebie est d'accord sur le principe mais attire l'attention sur le format : il lui semble trop compliqué d'organiser une journée d'étude sur le format habituel, en raison des difficultés logistiques

couplées à une rentrée universitaire qui promet d'être chaotique. D. Rousseau est du même avis et estime qu'il sera impossible d'organiser quoi que ce soit dans la période septembre 2020-mars2021 (pour se laisser un temps de respiration avant le congrès). A.-M. Le Pourhiet évoque l'idée d'un ouvrage collectif sur Covid et droit. Ph. Blachère se dit également favorable à l'organisation d'un colloque virtuel par exemple sur le thème de l'enseignement du droit constitutionnel en période de crise. Il convient peut-être d'inviter plutôt les centres de recherche à construire une réflexion sur cette thématique de façon à alimenter la table ronde du congrès. A. Levade suggère alors, a minima, l'organisation de deux débats sur zoom à l'automne et au printemps, l'un sur enseigner le droit constitutionnel en période de crise, et l'autre sur une thématique de fond, de façon à ce que l'Association soit visible et présente, tout en sachant les difficultés pour se mobiliser dans cette organisation au vu des activités respectives de chacun et des incertitudes sanitaires.

Sur un autre plan, B. Mathieu attire l'attention de l'Association sur le fait que l'AIDC devient essentiellement anglo-saxonne, ce qui se traduit non seulement par l'usage généralisé de l'anglais mais aussi par la prise en main de l'AIDC par les collègues anglo-saxons. La présence francophone est de plus en plus faible. Afin de la renforcer, il suggère que l'AFDC organise une table ronde internationale en 2022 sur un ou deux jours (il y a en a habituellement deux par an). Les frais doivent être pris en charge par l'association nationale ; et le programme élaboré à l'issue d'un dialogue entre l'association nationale et l'AIDC. La difficulté a principalement trait au coût puisque le logement et le déplacement de trois ou quatre membres de l'AIDC doit être pris en charge par l'association nationale. B. Mathieu rappelle aussi qu'il existe un blog de l'AIDC sur lequel il est possible de publier en français et en anglais. Il pourrait être utile de suggérer aux membres de l'AFDC d'y écrire car, là encore, 95% des publications sont en anglais. X. Philippe précise que cette proposition est envisageable sur le plan financier. D. Maus estime pour sa part qu'il ne faut pas sur estimer l'impact linguistique de cette organisation. F. Hourquebie suggère néanmoins que l'on se serve de cet événement pour exercer un lobbying linguistique et pour promouvoir les cultures francophones. Il ajoute qu'il faut penser au coût de la traduction même si, théoriquement, les membres de l'AIDC sont censés avoir une maîtrise passive d'une des deux langues. A. Levade indique que le prochain conseil d'administration (en fin d'année ou début d'année prochaine) examinera la possibilité d'organiser cette table ronde. B. Mathieu fera part de la position de l'AFDC lors du prochain comité exécutif de l'AIDC.

3. Demandes d'adhésion

Six demandes sont examinées et reçoivent toutes un avis favorable du CA : M. Bardin, Ch. Chabrot, Th. Ducharme, M. Piton, M. Roy et M. Talon.

4. Questions diverses

La présidente propose la tenue de l'AG pour l'année 2019 (qui aurait dû se dérouler lors du congrès de Toulon) en octobre, en format virtuel, si le rythme et les charges à l'université le permettent, compte tenu de la situation incertaine et, à défaut, en début d'année 2021. Il pourrait être intéressant de la coupler avec la tenue d'une des deux demi-journées d'étude évoquée au point 3.

E. Cartier présente aux membres du CA un bilan d'étape sur la recherche « Le Parlement et le temps » en indiquant la tenue du colloque « Le fonctionnement des Parlements en période de Covid » le 9 juillet prochain.

La séance est levée à 12h35.